

Le label HR Excellence in Research

Pourquoi ?

Pour notre université

- renforce l'attractivité et la visibilité de l'université auprès des chercheurs du monde entier
- répond aux exigences des programmes européens : favorise l'octroi de financements
- installe une démarche qualité dans nos processus

Pour les personnels de la recherche

- assure une transparence sur les recrutements des personnels de la recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, ATERs, ingénieurs et techniciens de recherche, titulaires et contractuels)
- améliore les conditions de travail de la recherche dans le respect des principes éthiques
- consolide la politique de formation

Qu'est-ce que c'est ?

Accordé le 22 juin 2020, le label valorise la démarche d'amélioration continue des pratiques selon 4 champs :

- l'éthique
- le recrutement
- les conditions de travail
- la formation



Cette démarche s'appuie sur les recommandations de la CE articulées autour des 40 principes issus de la [Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#).

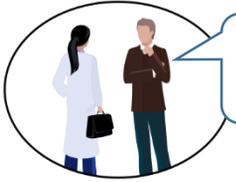
Un [plan d'action](#) comportant environ 60 actions a été élaboré pour une mise en conformité de nos pratiques avec celles de la charte et du code.

En quoi cela me concerne ?

Le **Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche (CIDR)** pourra être saisi pour des conseils en termes d'intégrité scientifique.



La procédure de recrutement en adéquation avec la charte européenne sera mise en place à l'université.



Une liste de recommandations sera fournie aux membres des comités de sélection des candidats lors du recrutement d'un chercheur.



Un accompagnement adapté sera proposé aux chercheurs acceptant de prendre des responsabilités managériales.



Demande du label

2017

- 26/01/2017 Engagement de la démarche en CA

2018

- 26/01/2018 : Lettre d'engagement
→ Etablissement signataire de la Charte et du Code
- Validation de l'analyse des écarts en CA

2019

- 25/01/2019 : Validation du plan d'action initial en CA
- 01/03/2019 : Dépôt du dossier auprès de la CE
- 13/12/2019 : Dépôt du dossier définitif auprès de la CE

2020

- 22/06/2020 : Obtention du label « HR Excellence in Research »

Mise en place du plan d'action et renouvellement du label

2020 - 2022

- Mise en place du plan d'action initial

2022

- Mars 2022 Validation du plan d'action révisé en CA
- Juin 2022 Envoi dossier Autoévaluation à la CE

2023 - 2024

- Mise en place du plan d'action révisé

2025

- Visite sur site des experts de la CE

2025 - ...

- Renouvellement du label par cycles de 3 ans

CA → Conseil d'Administration
CE → Commission Européenne

Liens utiles

- [HRS4R | EURAXESS \(europa.eu\)](#)
- [HRS4R | Université d'Orléans \(univ-orleans.fr\)](#)

Contact

hrs4r@univ-orleans.fr